

A nous retourner dûment signé

Foire à la brocante de LAVILLEDIEU
bulletin d'inscription :
Mairie de LAVILLEDIEU 66, le Barry 07170 LAVILLEDIEU

NOM :
Prénom :
Raison Sociale :
Adresse :
E-mail :
Tél/Fax :

PARTICULIER :
N° de carte d'identité :

PROFESSIONNEL :
Registre du commerce de :
Sous le N° :
N° carte 3 volets :

NATURE DU STAND :

EMPLACEMENT : 12.50 euros les 5 mètres (minimum 1 emplacement de 5 mètres).
nb d'emplacements X 12.50 euros =
(ex : 2 X 12.50 euros = 25.00 euros pour 2 emplacements)

POUR TOUS : à joindre obligatoirement lors de l'inscription :

- * votre paiement à l'ordre **d'Ardèche balades patrimoine** encaissement le **20/08/2018**
- * 1 photocopie de votre carte d'identité,
- * Le règlement ci-joint dûment daté et signé.

POUR LES PROFESSIONNELS :

- 1 photocopie de la carte 3 volets ou de l'extraits Kbis

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART 1 : La foire à la brocante est organisée par la Mairie de LAVILLEDIEU. L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut le refuser.

ART 2 : L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (8 h) à la fin (20 h) de la foire.

Les emplacements non occupés à 8 h du matin, pourront être loués à nouveau.

Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

ART 3 : Déclare sur l'honneur :

- * ne pas être commerçant (e) pour les exposants non professionnels,
- * ne vendre que des objets personnels et usagés,
- * ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

ART 4 : Mauvais temps, pluies, tempêtes, ainsi que l'absence de l'exposant pour toute autre raison, ne peuvent en aucun cas donner droit à remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant la foire.

ART 5 : Le prix de tout article exposé mis à la vente devra être clairement indiqué.

ART 6 : Le bulletin d'inscription doit parvenir à l'organisateur au plus tard le **30 juin 2018** si l'exposant souhaite sa place habituelle (si possible).

ART 7 : les autres emplacements seront attribués aux exposants par date d'envoi du bulletin d'inscription et **sans tenir compte d'une date butoir**.

ART 8 : La réservation d'un emplacement ne sera prise en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera renvoyée.

ART 9 : La participation à la foire à la brocante de LAVILLEDIEU implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

Pris connaissance le :
signature de l'exposant
précédée de la mention "lu et approuvé"